9. SYNTHESE: CONCEPT DIRECTEUR

Le plan directeur communal peut être résumé au travers des objectifs-cadre et projets figurant ci-dessous, regroupés en 6 chapitres.

Les rues du village (rue du Vieux-Four, chemin du Moulin-de-Vert)

- > Préserver et mettre en valeur la qualité urbanistique et patrimoniale de la partie centrale du Vieux-Four et du Moulin-de-Vert.
- > Renforcer les qualités paysagères du Vieux-Four (entrées nord et est du village) et du chemin du Moulin-de-Vert (entrée sud du village).
 - ⇒ Voir fiches de mesures 3-1, 3-2, 5-1, 7-1

Le « centre du village »

- > Renforcer sa vocation d'espace public majeur, composé d'un ensemble diversifié d'espaces publics de plus petite taille : places de jeux, terrains de sport, parcs publics, jardins et vergers communaux, « place du village » à proximité des nouveaux locaux de la mairie.
- > Améliorer sa visibilité et son accessibilité depuis les différents quartiers du village.
- > Intégrer ce lieu dans le réseau d'espaces publics du village : placettes, espaces de détente et de loisirs, espace de rencontre (zone 20).
- > Répondre aux besoins de tous les habitants afin de leur permettre de s'approprier ce lieu.
 - ⇒ Voir fiches de mesures 3-1, 3-2, 5-1, 7-1

Espaces publics et collectifs

- > Améliorer la qualité des espaces publics et collectifs par leur mise en réseau et par des aménagements visant à les rendre plus conviviaux.
- > Enrichir le réseau d'espaces publics par la création de nouveaux espaces au bord du Rhône.
- > Décloisonner les quartiers contemporains par la création d'un maillage fin de cheminements piétons reliant ces quartiers entre eux et avec le centre du village et le réseau de promenades.
- > Réaménager la rue du Vieux-Four en vue d'un meilleur partage de l'espace entre les piétons et les voitures.
 - ⇒ Voir fiches de mesures 3-1, 3-2, 3-3, 7-1, 7-2

Environnement et espaces naturels

- > Initier le projet de réaménagement paysager et écologique du canal du Nant de Goy.
- > Dans les espaces ouverts agricoles, initier un projet d'entretien, de renouvellement et de création de structures à forte valeur ajoutée pour le paysage, les promenades et la nature (haies, alignements d'arbres, vergers « haute-tige »).

- > Préserver et améliorer le corridor de déplacement de la faune entre le massif Treulaz – St-Victor et le Bois de Châtillon.
- > Améliorer, pour la faune, les possibilités de franchissement de la route d'Aire-la-Ville au niveau du Pont de Peney (absence de barrières notamment), renaturer la rive à l'aval et à l'amont du pont.
- > Aménager des espaces de découverte et de loisirs au bord du Rhône, en tenant compte des surfaces inconstructibles le long des cours d'eau.
- > Renforcer la visibilité des accès aux parcours de promenades et améliorer le confort des itinéraires de promenade.
- > Réduire au maximum les impacts environnementaux et climatiques, notamment par une réduction des émissions de CO2.
- > Promouvoir le recours aux énergies renouvelables par une augmentation de leur utilisation dans les installations ainsi que par des actions d'information et sensibilisation à la population et aux entreprises de son territoire.

⇒ Voir fiches de mesures 3-3, 5-1, 7-1, 7-2

Logements, activités et équipements

- > Adapter les limites de zones aux besoins de la commune :
 - Déclassement d'une parcelle en zone de verdure au centre du village ;
 - Retour en zone agricole d'une parcelle actuellement en zone de villas au nord du village;
 - Modification d'affectation en zone de développement 4B du périmètre « Vernaz ».
- > Garantir la visibilité de la silhouette du village et la mettre en valeur.
- > Développer l'attractivité de la commune par la diversification des types de logements, la mixité sociale et l'accueil d'activités économique ;
- > Prolonger les qualités urbanistiques, paysagères et patrimoniales du périmètre « Ouest ».
- > Renforcer les collaborations intercommunales pour le partage des équipements sportifs.

⇒ Voir fiches de mesures 3-1, 3-2, 3-4, 3-5

Déplacements

- > Favoriser le recours à la marche et au vélo pour les déplacements du quotidien sur la commune.
- > Défendre une amélioration globale de la desserte en transports publics des secteurs Champagne et Mandement avec un rabattement de qualité sur le RER et le futur tramway (TCOB).
- > Œuvrer auprès du canton, en coordination avec les communes voisines concernées, pour une mise à niveau de la route d'Aire-la-Ville, en vue d'adapter

cet axe à l'évolution des besoins d'accessibilité et de préserver la vitesse commerciale des transports publics.

⇒ Voir fiches de mesures 3-1, 3-2, 6-1, 7-1, 7-2

Légende

/	Espace-rue villageois à caractère minéral / à caractère paysager			
/	Village et extensions / front d'activités économiques			
	Espace de rencontre (zone 20)			
/	Arsenal / usine des Cheneviers			
	Espace de détente et de loisirs			
	Forêts, bois, bosquets			
••••	Traitement paysager de la silhouette du village			
••••	Revitalisation paysagère et biologique du nant de Goy			
•••••	Alignement, allée d'arbres dans le village			
>	Liaisons piétonnes vers les zones de villas et les espaces naturels			
	Réseau de promenades avec accompagnement végétal discontinu			
	Passerelle (piétons, vélos) à créer			
	Les "jardins du Rhône"			
	Vignes			
10 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Secteur favorable à l'implantation de vergers hautes-tiges			
	"Place du village"			
	Equipements publics, commerces, services			
\circ	Réserve pour un nouvel équipement public			
[[]]	Modification des limites des zones			

